

Le Monde, 5 octobre 2022

12 | FRANCE

5 Minut

JUSTICE

Le camp Macron cerné par les affaires

Le chef de l'Etat n'a pas réagi au renvoi du gendre des services, Eric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, ni à la mise en examen du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, lundi



C'est mardi 4 octobre que le chef de l'Etat a été réveillé par le renvoi du gendre des services, Eric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, ni à la mise en examen du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, lundi.

Le président Emmanuel Macron a été réveillé mardi 4 octobre par le renvoi du gendre des services, Eric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, ni à la mise en examen du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, lundi.

Affaire Dupond-Moretti : une procédure qui va encore durer

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.

Le ministre de la Justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République.